

Lautenbach-Zell | Lac du Ballon - Des centaines à braver l'interdiction de baignade et de camping

Nul n'est censé ignorer que baignade, canotage et camping sauvage sont interdits au lac du Ballon. Ils étaient entre 200 et 300 à l'avoir oublié (ou à faire semblant) mercredi après-midi. Reportage avec la Brigade Verte chargée par la Comcom de Guebwiller de faire respecter la réglementation dans cette réserve d'eau potable.

Le 26/07/2019 05:05 par Textes et photos : Mathieu PFEFFER

Idyllique. Trente-sept degrés Celsius en bas, six à sept de moins en haut et une légère brise qui descend de la montagne. Oscillant entre vert sapin et bleu canard, la couleur de l'eau est, à elle seule, une invitation à l'abandon. Plus précisément, à la baignade. Et c'est bien le problème de ce site en tout point remarquable.

Le revers de la médaille

Arrivée au lac, en compagnie de trois membres de la Brigade Verte, de François Perrin, chargé de mission par la Communauté de communes de la région de Guebwiller (qui a pris la main sur ce dossier sensible, nos éditions précédentes), et de Pierre Sprauel, responsable de l'unité territoriale de Guebwiller de l'Office national des forêts (ONF). Des voitures sont stationnées dans le dernier hectomètre de montée. « Ah, il va y avoir du monde... Avec la canicule, c'était couru ».

Samedi soir, nous avons fait éteindre une dizaine de feux

Du monde, c'est peu de le dire : une centaine de véhicules (voitures, camionnettes), environ 250 personnes (touristes étrangers, français et un public largement départemental et florivalien). Le public est relativement jeune : beaucoup de bandes autour de la vingtaine, la trentaine, parfois. Des groupes de plusieurs dizaines de personnes sont venus en famille, de la grand-mère aux petits-enfants. Tables et chaises de camping, barbecue portatif. « Là, il n'y a pas de feu allumé. Samedi soir, nous en avons fait éteindre une dizaine », révèle Nicolas Krust, chef de poste de la Brigade Verte de Soultz.





Le lac. Au bas mot, quelques dizaines de personnes dans l'eau ou sur divers engins flottants (matelas, canoës, bateaux, paddle...). Des chiens, aussi : petits, grands, au bord ou dans l'eau, en train de produire leurs déjections ou non. « Ce matin, un type shampooinait son chien dans le lac », raconte un touriste. Du bruit, enfin : tous les 100 m, une enceinte Bluetooth diffuse le tube du moment (on ne l'a pas reconnu).

LE CHIFFRE : 135

C'est le montant (en €) de l'amende prévu pour les infractions constatées au lac du Ballon (baignade, canotage, caravaning, feux, dépôt de déchets).

Opération prévention

En uniforme : « Bonjour, c'est la Brigade Verte. Nous vous informons que la baignade est interdite ». En maillot de bain : « Mais pourquoi ? ». Autre uniforme (celui de l'ONF) : « C'est une réserve d'eau potable pour toute la vallée. Vous boiriez l'eau de votre baignoire, vous ? ». Lunettes de soleil, bob sur la tête : « Euhhhhhh ». La Brigade Verte : « Bon ben vous voyez. Aujourd'hui, nous effectuons une mission de prévention (il lui tend un prospectus) mais la prochaine fois, c'est la contravention. » Eux : « C'est combien, Monsieur ? ». Lui : « 135 € ». Eux : « Ah oui, quand même... » Lui : « Et surtout, emmenez bien vos déchets avec vous ».

Pendant plus de deux heures, les gardes champêtres répètent inlassablement l'opération, usant de courtoisie et de délicatesse, ressassant leurs arguments, distribuant leurs prospectus. En face : « Ah bon, c'est interdit ? ». Un autre : « Avec tous les impôts, toutes les charges qu'on paye, on peut même pas se baigner ». Quelques jeunes persiflent : « C'est bien, c'est bien, vous êtes venus vous faire 2 000 balles, tranquille (N.D.L.R, faux : aucun procès-verbal n'aura été dressé ce mercredi) ». Et puis, un jeune, ruisselant d'eau, qui sort du lac : « Ah non Monsieur, je ne me suis pas baigné, je transpire beaucoup. »

Le passage des uniformes autour du lac se voit de loin. Les têtes sortent de l'eau, les serviettes sont pliées et les groupes détalent. Sur la digue, au milieu d'un clan familial, un immense canoë gonflable sèche au soleil. Rémy Hava, chargé de mission à la direction de la Brigade Verte : « Bonjour, il est à vous ce canoë ? » Un homme : « Non, je sais pas. ». La loi : « Bon, ben je vais le prendre alors ». L'homme : « Pour quoi faire ? » La loi : « Si ce n'est à personne, c'est un déchet. On ne va pas le laisser là ». L'homme (il réfléchit) : « Non non, c'est bon. On va le ramener, on se débrouille, ne vous inquiétez pas. »

Demi-mesure ?



Autour du lac, plusieurs installations destinées à se balancer au-dessus de l'eau avant de plonger. Elles seront enlevées prochainement. Photo DNA/M. Pf.

La question qui fâche : souhaite-t-on réellement interdire la baignade ou autres activités répréhensibles au lac du Ballon ? Si la réponse est oui, on peut légitimement s'interroger sur la méthode utilisée.

Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause le professionnalisme des agents de la Brigade Verte, de l'ONF, de l'ONCFS ou de la gendarmerie, tous habilités à faire respecter la loi sur le site. Leur mission est des plus délicates et nécessite tact, fermeté et... courage. Faire sortir des groupes d'individus de l'eau, les informer, les sermonner (parfois) et enfin les « aligner » (on y arrivera) n'est évident que vu d'en bas. Sur le terrain, c'est une tout autre affaire. Surtout en soirée, quand les agents en question ne sont que deux, non-armés (la Brigade Verte) face à des groupes de dix ou vingt personnes, possiblement sous l'emprise de l'alcool ou autres substances.

De toute façon personne n'est dupe : la mission de prévention n'agit que sur une faible partie de la population fréquentant le lac. Dès que les agents

ont quitté le site (ou se sont simplement éloignés de quelques centaines de mètres) le bruit des plongeurs reprend de plus belle. Le dispositif, aussi important soit-il, n'est pas en adéquation avec le but affiché.

Alors que faire ? Une évidence : fermer la route d'accès principale. Cela permettrait de diminuer de manière drastique le nombre de véhicules autour du plan d'eau, même s'il existe un autre accès par Lautenbach-Zell bien moins carrossable. D'ailleurs la barrière existe déjà, il suffit de la fermer (petit conseil : avec un cadenas bien résistant).

Et M. Tout-le-monde qui respecte la loi à la lettre [...], qu'en pense-t-il d'une route fermée ?

Mais là aussi, ce n'est pas si simple. La route forestière de la Rolle est située en forêt domaniale de Guebwiller. Elle appartient à l'État, à l'exception d'une petite enclave guebwilleroise. Chaque année, l'Office national des forêts sollicite (et obtient) son ouverture auprès du préfet, au nom -notamment- de sa mission d'accueil du public. Une volonté politique forte (intercommunale, puisqu'il s'agit de gestion de ressource en eau potable) pourrait alimenter la réflexion préfectorale.

Et en cas de fermeture, quelles conséquences ? Il faudrait imaginer un système qui permette le passage des ayants droit (forestiers, pêcheurs) ce qui complexifie déjà la situation. Autre paramètre à prendre en compte, la route fait figure d'accès principal vers la ferme-auberge du Gustiberg. Le fermier doit-il faire les frais du comportement des visiteurs du lac ? Et M. Tout-le-monde qui respecte la loi à la lettre et qui veut simplement aller flâner au bord du lac, qu'en pense-t-il d'une route fermée ? Pas insoluble, mais presque...

Une variable d'ajustement, toutefois : il n'y a que quelques dizaines de jours par an de très forte affluence au lac et ils sont parfaitement identifiables à l'avance. Alors, fermeture ponctuelle pour éviter le trop-plein ?